

Bienvenue
au CHU de Liège

Guide pratique à l'intention des nouveaux collaborateurs



Bienvenue
au CHU de Liège

Guide pratique à l'intention des nouveaux collaborateurs



Domaine universitaire du Sart Tilman
Bâtiment B 35 I 4000 Liège
04 242 52 00 I www.chuliege.be

sommaire

Le CHU de Liège en quelques mots

> Un hôpital universitaire 4
> Un hôpital multisite qui privilégie la complémentarité 5
> Des activités en progression régulière 6
> Un acteur économique de premier plan 6
> Un organisme public ... 7
> ... soumis aux défis du secteur privé 7
> Un hôpital soucieux d'améliorer continuellement sa qualité au service des patients 8
> Le patient, au cœur de nos actions 9
> Les organes de gestion et de direction 9

Informations pratiques 11

Mon contrat de travail, mes obligations, mes droits et mes devoirs

> Le département de gestion des ressources humaines 13
> Le service de prévention et de médecine du travail (SPMT) 14
> Le service de contrôle médical 15
> Le service interne de prévention et de protection au travail (SIPPT) 16

Ma vie à l'hôpital

> Le service social du personnel 18
> Le service de médiation 19
> Les syndicats 20
> L'amicale du personnel 21
> Ma mobilité 22
> La lingerie 23
> Le nettoyage 24
> Les restaurants, réfectoires et cafétérias 25
> Les petits plus 26

Mes outils de travail et de communication

> Le service communication 28
> Les outils de communication 29

Fiches pratiques

> Que faire en cas de malaise ? 31
> Que faire en cas d'incendie ? 32
> Que faire en cas d'agression ? 34
> Que faire en cas de vol ? 35
> Que faire en cas d'accident du travail ? 36
> Faire face à un événement accidentel 37

Mes contacts utiles 39



Bienvenue parmi nous

Vous venez de rejoindre le CHU de Liège et nous vous en félicitons. Si l'hôpital occupe près de 5000 salariés, nous avons le souci d'accorder à chacun toute l'importance qu'il mérite. Pour nous, investir dans l'humain tient une place importante, aux côtés des investissements accordés à la technologie.

Votre appartenance à l'institution fait de vous un ambassadeur des valeurs portées par notre hôpital universitaire, public et pluraliste. Quelle que soit votre fonction, vous collaborez à l'excellence et au rayonnement du CHU de Liège.

Comment l'hôpital est-il organisé au quotidien ? Où vous situez-vous dans cette institution ? Quel service pouvez-vous solliciter en cas de besoin ? Quels sont vos avantages en tant que travailleur, quelles sont vos obligations et quels sont vos droits ? Voici quelques-unes des questions auxquelles ce guide pratique ambitionne de répondre. Initié par le département de gestion des ressources humaines, il est conçu de manière à vous aider à occuper au mieux la place qui est la vôtre.

Je vous invite à parcourir ce guide en le considérant comme un premier outil de découverte de l'hôpital. D'autres supports vous seront précieux comme le journal interne, le rapport d'activités mais également le site intranet qui vous propose des informations sans cesse actualisées concernant les manifestations à venir ou les projets menés. Si vous souhaitez d'autres précisions, n'hésitez pas à prendre contact avec le département de gestion des ressources humaines.

Bienvenue parmi nous !

Julien Compère
Administrateur délégué



Le CHU de Liège en quelques mots



Hôpital universitaire, public et pluraliste, le CHU de Liège organise ses activités sur plusieurs sites d'hospitalisation et de polyclinique. Il est le principal employeur de la région liégeoise.

Un hôpital universitaire

Le CHU de Liège entend dispenser à tous ses patients les soins de la plus haute qualité universitaire. Au service de la médecine d'aujourd'hui et de demain, il est l'unique hôpital universitaire de Wallonie associé à une faculté de médecine à cycle complet. C'est une situation exceptionnelle quand on sait que les Régions flamande et bruxelloise comptent chacune trois hôpitaux universitaires.

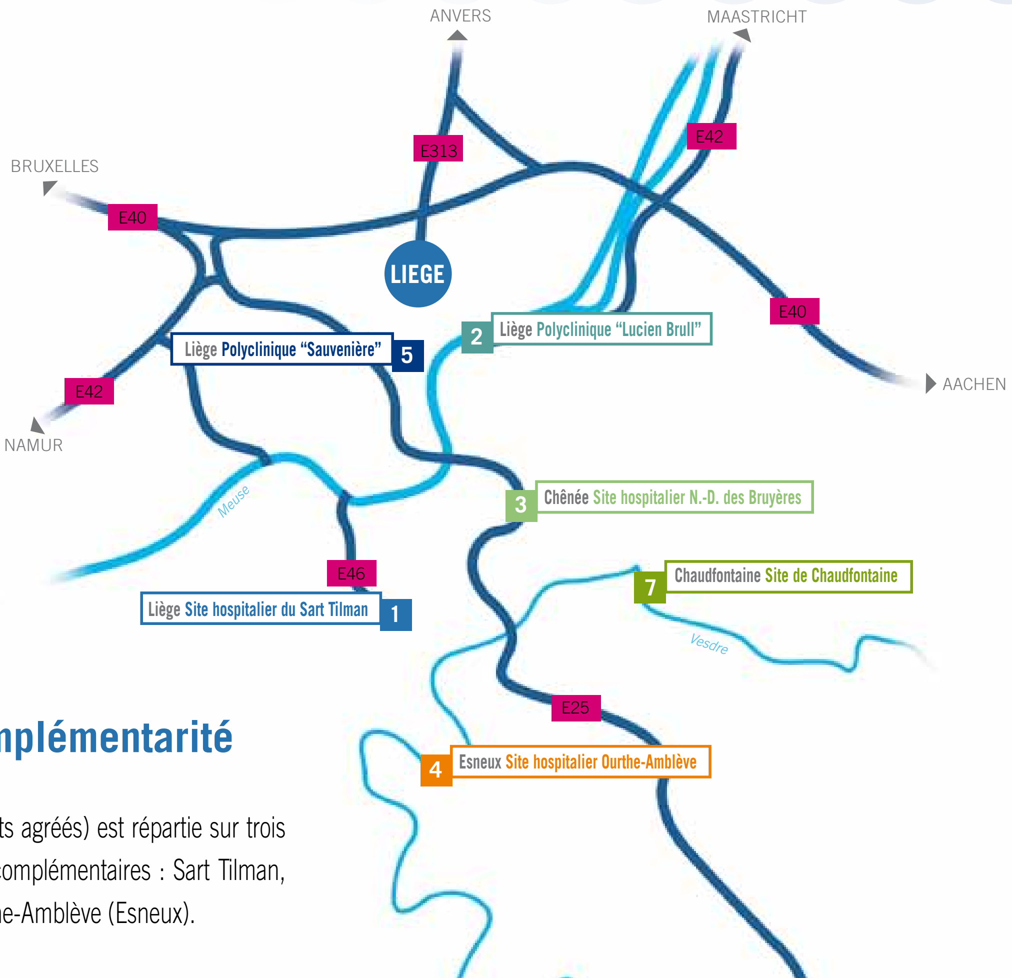


Comme les hôpitaux généraux, les hôpitaux universitaires dispensent des soins cliniques dans toutes les disciplines médicales. Trois missions spécifiques leur sont en outre confiées :

> La prise en charge des pathologies complexes, spécifiques ou nouvelles : ces soins cliniques de pointe exigent une expertise médicale particulière, un encadrement infirmier et paramédical de haut niveau et un équipement de haute technologie ;

> La recherche clinique, la mise au point et l'évaluation des nouvelles techniques médicales : en Belgique francophone, 90 % des publications scientifiques liées à la recherche médicale sont issues des hôpitaux universitaires ;

> L'enseignement : les hôpitaux universitaires sont légalement responsables de la formation clinique des étudiants en médecine ; ils assurent aussi la formation du personnel soignant et la formation continuée des médecins généralistes et spécialistes.



Un hôpital multisite qui privilégie la complémentarité

La capacité du CHU de Liège (925 lits agréés) est répartie sur trois sites d'hospitalisation spécialisés et complémentaires : Sart Tilman, N.-D. des Bruyères (Chênée) et Ourthe-Amblève (Esneux).

Site Ourthe-Amblève (Esneux)

Il héberge le centre de revalidation, un des fleurons du CHU de Liège qui offre aux patients une prise en charge pluridisciplinaire et hautement qualifiée en deux trajets de soin, l'un destiné aux patients hospitalisés, l'autre aux patients externes. Il propose en outre une polyclinique de proximité polyvalente, très appréciée par la population pour sa convivialité et son offre de consultations (ophtalmologie, dermatologie, diététique, etc.) ;

Site N.-D. des Bruyères

Il regroupe trois pôles d'excellence : le pôle mère-enfant (maternité, néonatologie et pédiatrie), la gériatrie et un service d'urgences adultes et pédiatriques ;

Les sites du Sart Tilman et de N.-D. des Bruyères sont reliés au service 112 et disposent d'un service d'urgences spécialisé (SUS) ainsi que d'un hôpital de jour.

Des consultations sont organisées sur les trois sites hospitaliers, ainsi qu'au centre ville de Liège (les polycliniques Brull et Sauvenière), à Aywaille et à Chaudfontaine.

Certains services universitaires sont en outre implantés dans d'autres établissements hospitaliers de la région (218 lits) :

Centre Hospitalier Régional de la Citadelle (gynécologie-obstétrique, pédiatrie, néonatologie, neurologie, anatomie pathologique, anesthésie-réanimation, chirurgie cardio-vasculaire, radiothérapie) ;

Centre Hospitalier du Bois de l'Abbaye et de Hesbaye (gynécologie-obstétrique-sénologie) ;

Clinique André Renard (chirurgie abdominale) ;

Centre Hospitalier Chrétien (radiothérapie) ;

Centre Hospitalier de l'Ardenne Libramont (radiothérapie).

L'implantation multisite privilégie le développement harmonieux et efficace de l'activité médicale.

Des activités en progression régulière

Depuis son inauguration en 1987, le CHU de Liège connaît un succès grandissant.

Chaque jour, l'hôpital accueille en consultation près de 3 000 personnes, 200 patients sont admis aux urgences, autant à l'hôpital de jour et 150 autres en hospitalisation classique. Plus de 900 médecins, répartis en une cinquantaine de services, dispensent des soins spécialisés dans toutes les disciplines médicales.

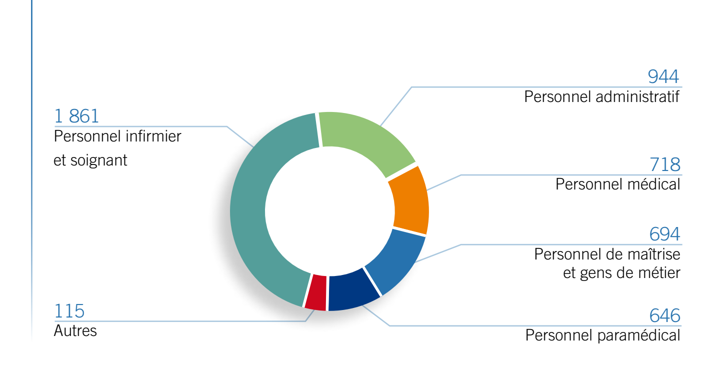
Activité (données 2012)

> 791 519 consultations ;
> 39 865 admissions classiques ;
> 85 916 admissions aux urgences ;
> 280 035 journées d'hospitalisation classique ;
> 52 356 journées d'hospitalisation de jour.

Un acteur économique de premier plan

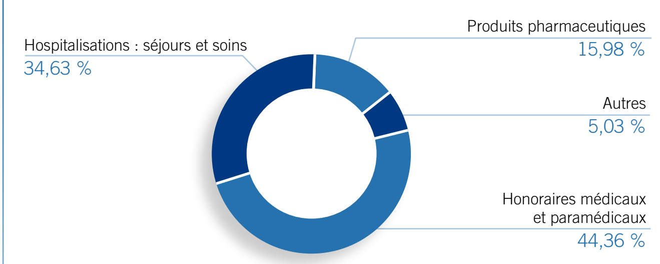
Avec près de 5 000 salariés, le CHU de Liège est le principal employeur de la région liégeoise. En 2012, son personnel comptait 4 175 équivalents temps plein.

Personnel (données 2012)



Finances (données 2012)

Chiffre d'affaires : 430,82 millions €
Investissements : 24,19 millions €



La confiance que nous accordent les patients en venant se faire soigner au CHU de Liège représente plus de 90% du chiffre d'affaires de l'hôpital.



Un organisme public...

Le CHU de Liège figure parmi les organismes publics les plus importants de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La tutelle est exercée par le Ministère compétent en matière d'enseignement universitaire.



... soumis aux défis du secteur privé

Le financement des missions du CHU de Liège – les soins cliniques, la recherche et l'enseignement – repose toutefois entièrement sur l'activité de l'hôpital, puisque le chiffre d'affaires est généré à plus de 90% par le choix des patients de se faire soigner chez nous. Le solde correspond à l'aide financière du pouvoir fédéral pour les missions d'enseignement et de recherche, qui entraînent en réalité un coût variant entre 20 et 25 % du chiffre d'affaires. Nous devons donc dégager un résultat positif pour assurer le financement de nos investissements et de nos missions d'hôpital de référence.

Contrairement à ce que son statut juridique pourrait laisser croire, le CHU de Liège doit relever les mêmes défis financiers qu'une entreprise privée : fidéliser la patientèle par un service de qualité, créer du cash-flow, consolider et renforcer ses fonds propres ; en un mot, créer de la valeur ajoutée. En définitive, la différence essentielle avec le secteur privé réside dans le fait que l'actionnaire est la collectivité et que la marge bénéficiaire éventuellement dégagée n'est pas redistribuée à l'actionnariat, mais affectée aux missions de l'hôpital universitaire.

Un hôpital soucieux d'améliorer continuellement sa qualité au service des patients

Parmi les nombreux projets mis en œuvre, citons :

> le redéploiement de l'offre médicale sur les différents sites : chaque implantation hospitalière voit se développer des centres d'excellence, dans une optique de spécialisation et de complémentarité ;

> l'informatisation médicale : avec l'informatisation du dossier médical, de l'imagerie, du courrier et des transferts d'information, le CHU de Liège optimise encore la qualité des soins, l'efficacité et la rapidité de prise en charge du patient ;

> l'amélioration de l'accueil du patient : réorganisation de la téléphonie, avec un numéro d'appel unique pour tous les sites et la mise en fonction d'un nouveau centre d'appel, amélioration de l'accueil au guichet et simplification des démarches administratives demandées aux patients ;

> la mise en place d'une nouvelle approche de la gestion des ressources humaines : création d'un guichet d'accueil du personnel et développement de la politique de gestion des ressources humaines ;

> la poursuite des chantiers relatifs à la construction d'un nouveau bâtiment destiné à accueillir, sur le site du Sart Tilman, le centre ambulatoire pour les patients fréquentant la radiothérapie, la médecine nucléaire et l'hôpital de jour oncologique (le CIO, Centre Intégré d'Oncologie), ainsi que l'ensemble des laboratoires d'analyses (Unilab-Lg).

Le patient, au cœur de nos actions

± 50 services médicaux (toutes disciplines) : consultations et hospitalisation

département infirmier

laboratoires

service social des patients hospitalisés

patient

pharmacie

médiation
• direction médicale
• médiatrice hospitalière
réclamation

comité d'hygiène hospitalière

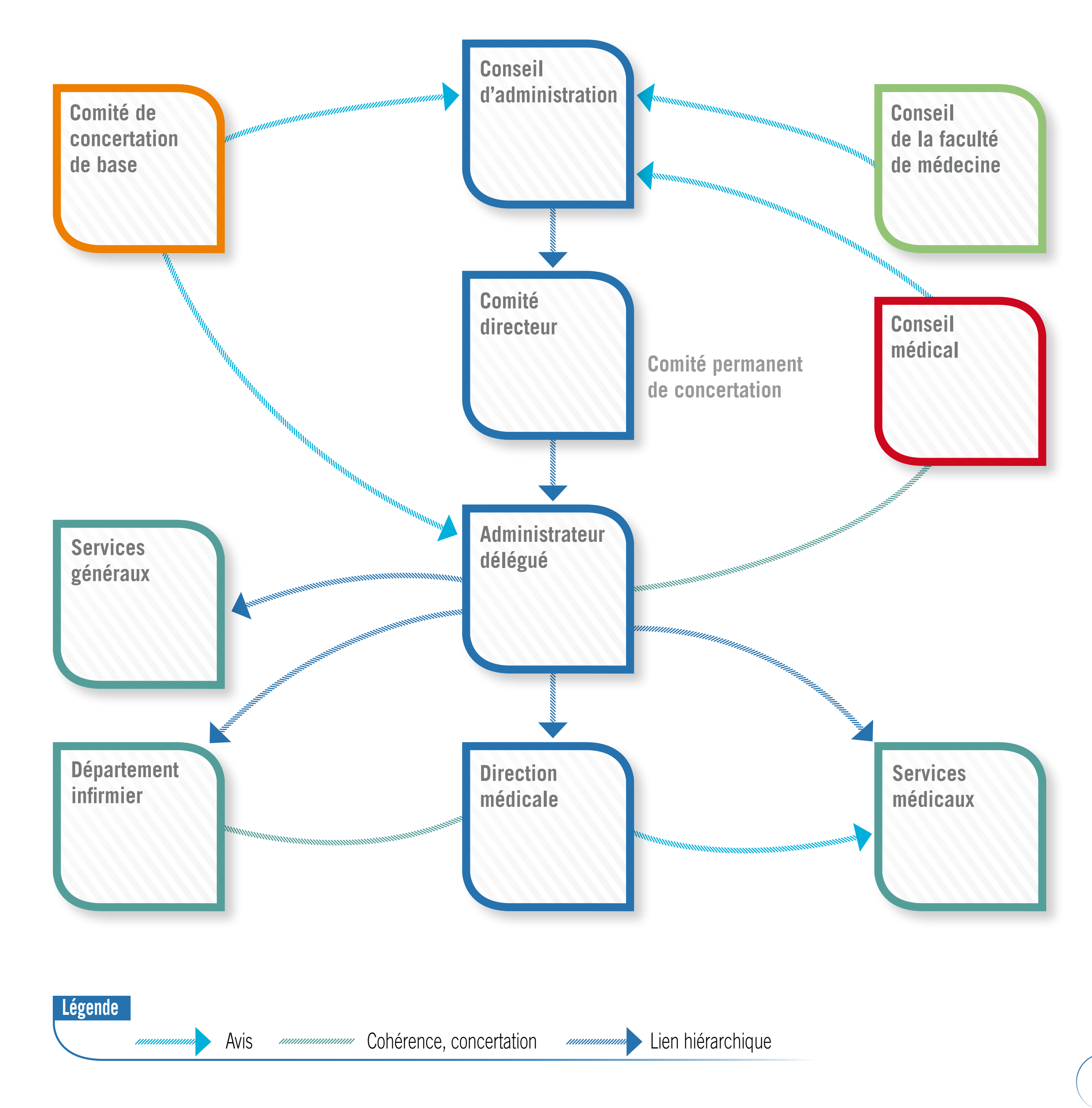
services généraux dont services logistiques patients (accueil, diététique, nettoyage, etc.)



Les organes de gestion et de direction

Organisme d'intérêt public, le CHU de Liège bénéficie d'une large autonomie dans sa gestion, ce qui lui permet de développer un véritable projet d'entreprise.

Le Conseil d'administration est le principal organe de décision, la tutelle étant exercée par le Ministre de l'enseignement supérieur.





Informations pratiques

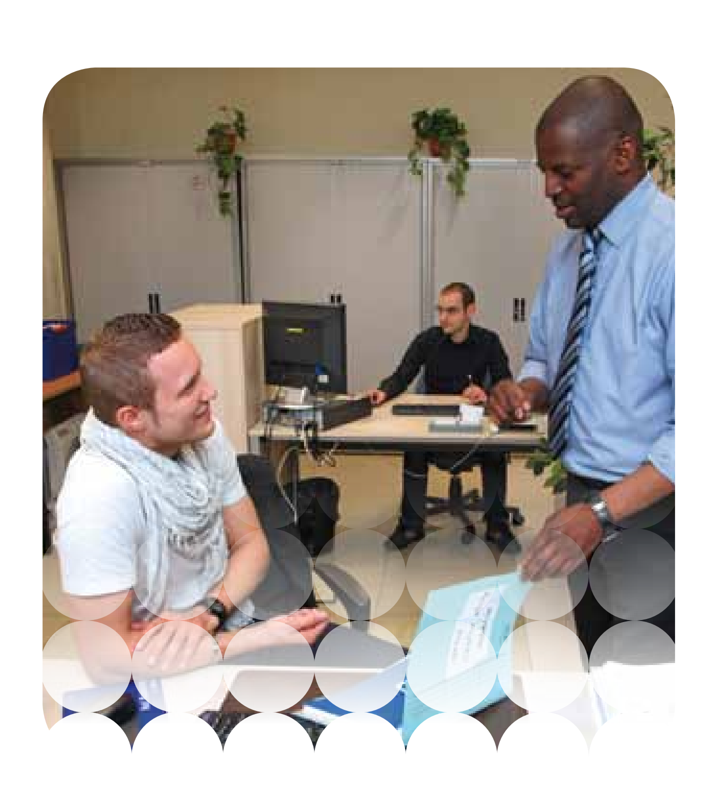
Topic	Service	Page
Les informations sur mon contrat de travail, mon salaire, mes congés, mes titres-repas, mon assurance hospitalisation, ma carrière	Le département de gestion des ressources humaines	page 13
Un rendez-vous avec le médecin du travail, des informations sur les mesures de protection dont je bénéficie pendant ma grossesse	Le SPMT	page 14
Une maladie ou une incapacité de travail	Le service de contrôle médical	page 15
Un problème de santé en lien avec mon travail	Le SIPPT	page 16
Un souci d'ordre juridique, administratif ou financier	Le service social du personnel	page 18
Un malaise relationnel, un conflit à dénouer avec un collègue ou un supérieur	La médiation du personnel	page 19
La représentation de mes intérêts	Les syndicats	page 20
Les loisirs entre collègues et l'achat de fournitures à prix avantageux	L'amicale du personnel	page 21
Me rendre au travail	Mobilité	page 22
Mes vêtements de travail	La lingerie	page 23
Des locaux propres et bien entretenus	Le nettoyage	page 24
Un petit creux ?	Restaurants, réfectoires et cafétérias	page 25
Garde des enfants, activités sportives, assurances et mutualités	Les petits plus	page 26
Organiser un événement, diffuser une actualité, communiquer vers les médias	Le service communication	page 28
Disposer du téléphone, du bip et de mon adresse mail	Les outils de communication	page 29
Fiches pratiques	Fiches pratiques	page 30
Mes contacts utiles	Mes contacts utiles	page 38



Mon contrat de travail, mes obligations, mes droits et mes devoirs

Le département de gestion des ressources humaines

Les informations sur mon contrat de travail, mon salaire, mes congés, mes titres-repas, ma pension, mon assurance hospitalisation, ma carrière



Gérer les ressources humaines implique la mise en œuvre de nombreuses pratiques. A côté de l'administration du personnel (gestion des contrats, des prestations, etc.), cette gestion porte également sur la mobilisation et le développement des collaborateurs (gestion des recrutements, des compétences, etc.)

Placé sous l'autorité de l'administrateur délégué, le département GRH soutient un management du capital humain en phase avec la stratégie institutionnelle. Non seulement il assure le suivi individuel administratif et pécuniaire de chaque agent, mais il constitue également un support à la ligne hiérarchique pour concevoir, appliquer et adapter des outils et procédures d'aide au management des collaborateurs.

Le département GRH se compose de 3 services :

Recrutement

Chef de service : S. Billet - 04 366 70 28

recrutement@chu.ulg.ac.be

Candidatures, recrutements, contrats, nominations, suivi des effectifs, accueil des nouveaux collaborateurs, attractivité de l'hôpital.

Processus RH

Chef de service : N. Renier – 04 242 52 88

n.renier@chu.ulg.ac.be

Mise en œuvre et suivi des évaluations des agents, développement d'une politique institutionnelle en matière de formation continuée et de mobilité interne, professionnalisation du management.

Administration du personnel

Chef de service : M.-N. Englebert-Thomas

04 366 70 98 ou 04 366 70 20 - *mnthomas@chu.ulg.ac.be*

> Gestion individuelle des agents

Secrétariat : 04 366 70 20

secretariat.personnel@chu.ulg.ac.be

Prestations (temps de travail, congés, mesures de fin de carrière, etc.), paie (salaire, sursalaire, primes, chèque-repas, etc.), pension et obligations vis-à-vis des organismes extérieurs (ONSS, etc.)

> Gestion des données collectives

Responsable : L. Marra - 04 366 70 21 - *laurence.marra@ulg.ac.be*

Elaboration, gestion et exploitation de données consolidées relatives à la gestion du personnel (prévisions budgétaires annuelles et pluriannuelles, cadres, indicateurs RH, etc.)

Le service de prévention et de médecine du travail (SPMT)

Un rendez-vous avec le médecin du travail, des informations sur les mesures de protection dont je bénéficie pendant ma grossesse

Le SPMT est l'organisme choisi par le CHU de Liège pour statuer sur l'aptitude médicale individuelle au travail et assurer la vaccination des travailleurs.

Généralement organisés sur le site d'occupation du travailleur, les examens d'aptitude réalisés par les médecins répondent chacun à des situations particulières et nécessitent des formalités précises.

Examens pour lesquels vous recevez une convocation

> examens à l'embauche (le rendez-vous est fixé dès la signature du contrat) ;

> examens périodiques qui ont lieu une à deux fois par an selon votre catégorie professionnelle (la convocation vous est adressée à domicile ou via votre hiérarchie).

Examens pour lesquels vous devez contacter le département GRH

> examens préalables à la reprise du travail en vue d'évaluer l'aptitude à réintégrer la fonction ;

> examens dans le cadre d'un changement de fonction.

Examens pour lesquels vous devez contacter le SPMT

> examens de reprise du travail au terme d'une incapacité de travail de plus de quatre semaines (le rendez-vous doit être pris au plus tard dans les sept jours de la reprise) ;

> examens dans le cadre de la protection de la maternité afin de déterminer si des mesures d'aménagement du poste de travail ou d'écartement doivent être prises ;

> examens dans le cadre d'une reconnaissance de maladie professionnelle.



SPMT Liège
Quai Orban 32-34, 4020 Liège
Tel : 04 344 62 62

Heures d'ouverture : de 8h à 12h et de 13h à 16h30

Cabinet médical

- CHU site Sart Tilman : tour 3, niveau 0
- CHU site N.-D. des Bruyères : 1er étage du château
- CHU site Ourthe-Amblève : niveau 0 de la polyclinique, porte 1

Le service de contrôle médical

Une maladie ou une incapacité de travail

Le service de contrôle médical est un organisme indépendant qui valide les motifs et durées des incapacités de travail des membres du personnel.

Les médecins contrôleurs peuvent se rendre sur le lieu de convalescence mentionné sur le certificat. Il peut s'agir de contrôles spontanés décidés par le service médical lui-même ou de contrôles sur demande expresse de l'employeur, et ce, dès le premier jour d'absence. Les travailleurs soumis à un contrôle systématique (trois absences distinctes l'année précédente) en sont avertis personnellement.

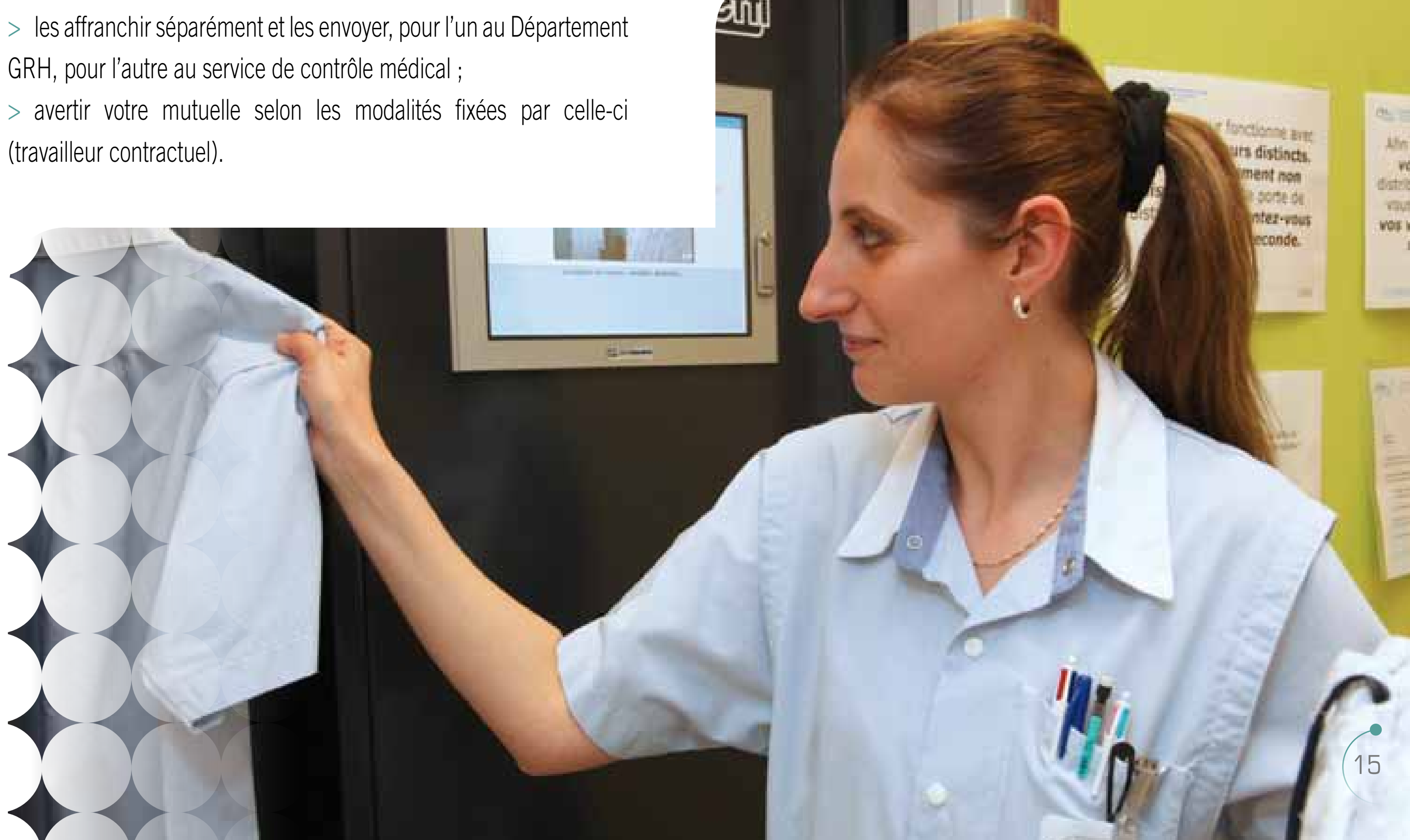
Que faire en cas d'incapacité de travail de plus d'un jour ?

> faire remplir par votre médecin le **certificat réglementaire** à deux volets ;
> les affranchir séparément et les envoyer, pour l'un au Département GRH, pour l'autre au service de contrôle médical ;
> avertir votre mutuelle selon les modalités fixées par celle-ci (travailleur contractuel).

Sauf raisons médicales dûment justifiées (consultations chez le médecin, analyses, etc.), tout travailleur (y compris s'il a introduit comme justification de son absence un certificat médical précisant qu'il peut se déplacer), doit être présent à son domicile ou à sa résidence les trois premiers jours de l'absence prévue. Il est toutefois dispensé de ce délai d'attente s'il se présente au service de contrôle médical, à ses frais et préalablement à tout autre déplacement. La même règle s'applique en cas de prolongation de l'absence.

Institut provincial Ernest Malvoz
Place de la République Française, 1, 3e étage, 4000 Liège
Tel : 04 230 69 00 – Fax : 04 230 69 10

Heures d'ouverture : de 9h à 11h et de 14h à 14h30



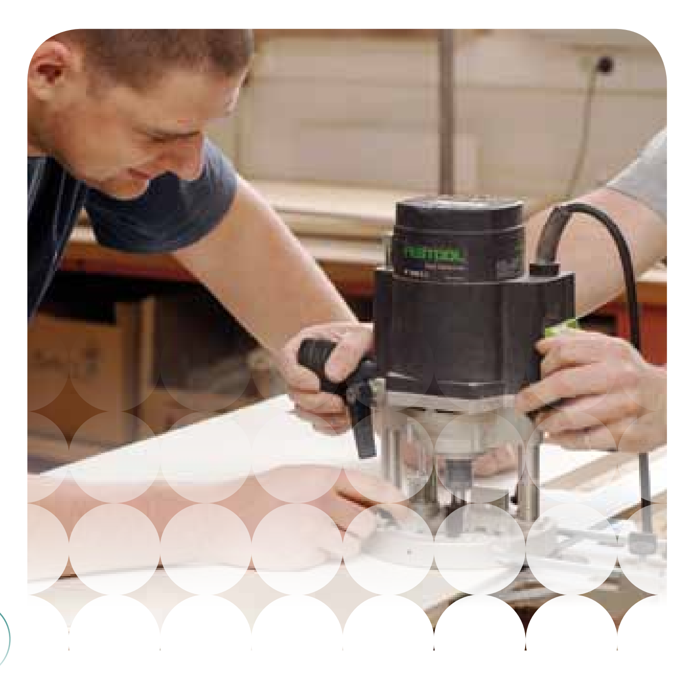
Le service interne de prévention et de protection au travail (SIPPT)

Un mal au dos, une fatigue oculaire en lien avec le travail.

Le SIPPT est organisé en application de la loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail. Tous sites confondus, le SIPPT assiste l'employeur, les membres de la ligne hiérarchique et les travailleurs pour l'application des dispositions légales et réglementaires relatives au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail, ainsi que dans les mesures et activités de prévention.

Le concept du bien-être au travail touche à 7 domaines spécifiquement définis :

> la sécurité au travail ;
> la protection de la santé au travail ;
> la charge psychosociale occasionnée par le travail, dont, notamment, la violence et le harcèlement moral ou sexuel au travail ;
> l'ergonomie ;
> l'hygiène au travail ;
> l'embellissement des lieux de travail ;
> les mesures prises par l'entreprise en matière d'environnement, pour ce qui concerne leur influence sur les points cités ci-dessus.



Organisation

Le SIPPT compte 6 conseillers en prévention. Le conseiller en prévention a une compétence d'avis qu'il formule en toute indépendance vis-à-vis de l'employeur et des travailleurs. Chaque conseiller en prévention a une compétence étendue à l'ensemble des domaines, toutefois il a plus spécifiquement en charge les matières citées ci-après :

Direction du service
P. Schroyen - 04 366 79 71

Incendie, construction et ateliers
Y. Appeltants - 04 366 71 29 - bip 386

Ergonomie, risques musculo squelettiques
N. Cloes - 04 242 52 94

Services de soins, risques d'exposition au sang
M.-C. De Brauwere - 04 366 79 73 - bip 922

Charge psychosociale, violence, harcèlement
M. Monville - 04 366 72 94 - bip 924

Laboratoires, radiations ionisantes
C. Seleck - 04 366 72 88 - bip 921

Secrétariat
M. Verdin - 04 366 85 81

CCB prévention et protection au travail
J. Demarche - 04 366 83 43

La responsabilité de la définition et de l'application de la politique de bien-être, ainsi que l'exécution des avis émis par le SIPPT doivent être prises en charge par l'employeur et la ligne hiérarchique.
La protection de la santé au travail est assurée en collaboration avec le SPMT.

La protection contre le danger des radiations ionisantes est assurée en collaboration avec le SUCPR (service universitaire de contrôle physique des radiations).

Ma vie à l'hôpital

Le service social du personnel

Un souci d'ordre juridique ou administratif, un pépin financier. Des réductions sur des achats ou des activités

Le service social du personnel se tient à la disposition de tous les travailleurs pour leur prodiguer conseils, aides ou avantages divers.

Aides individuelles

Information, guidance, encadrement social, soutien en cas de difficultés, face à des interrogations extra-professionnelles dans des matières telles que la législation sociale, le droit civil, les questions familiales, la gestion d'un budget, les finances, la santé, etc. Ces consultations individuelles, sur rendez-vous, se tiennent évidemment en toute confidentialité.

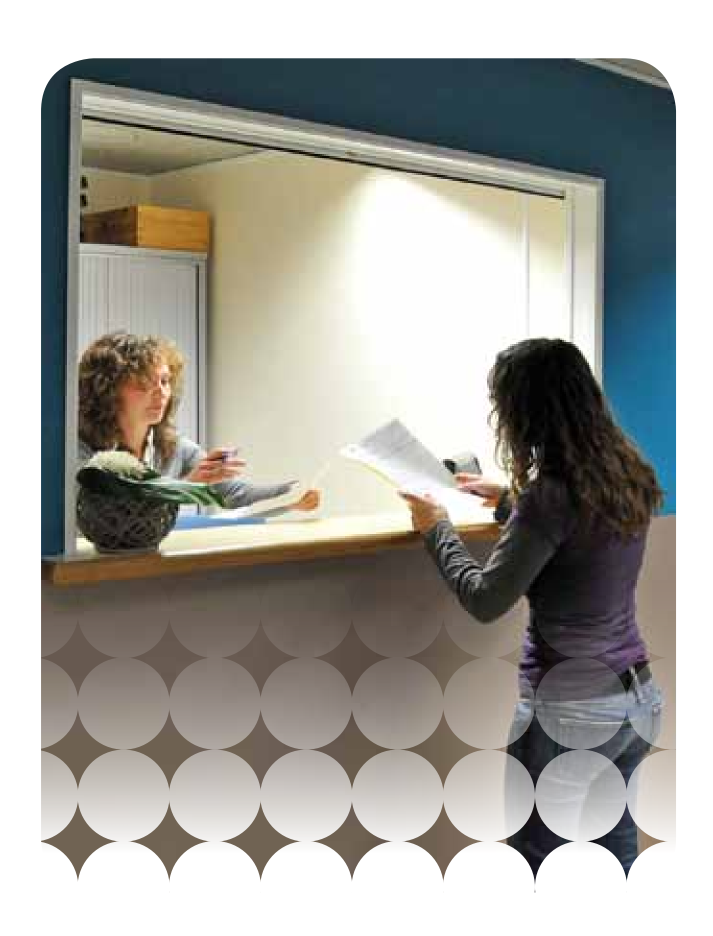
Actions collectives

En intramuros, organisation d'activités sportives, éducatives et de divertissement à destination du personnel, afin de contribuer au bien être et à l'esprit d'entreprise.

En extramuros, information et/ou proposition d'avantages commerciaux octroyés au personnel. Grâce à une carte personnalisée, vous bénéficiez de promotions accordées dans certains commerces. La liste des commerçants, artisans et prestataires de service participant à cette action est reprise dans le guide annuel d'achats. Cette liste évolue ; consultez l'intranet pour rester informé.

Le service peut également vous proposer des billets d'entrée à certains parcs d'attraction à prix réduits.

Les informations sur ces actions collectives se font par courrier interne, par affichage, par newsletter ou directement sur la page intranet de l'hôpital.



Contacts

CHU site Sart Tilman, niveau 0, tour 2, porte 8 (face à l'hôpital de jour)

Responsable : A. Didderen, *Alain.Didderen@chu.ulg.ac.be*
Secrétariat : P. Rizzetto
Tel : 04 366 70 82 – Fax : 04 366 84 33
s.social-personnel@chu.ulg.ac.be

Heures d'ouverture : de 8h30 à 16h30 ou sur rendez-vous.

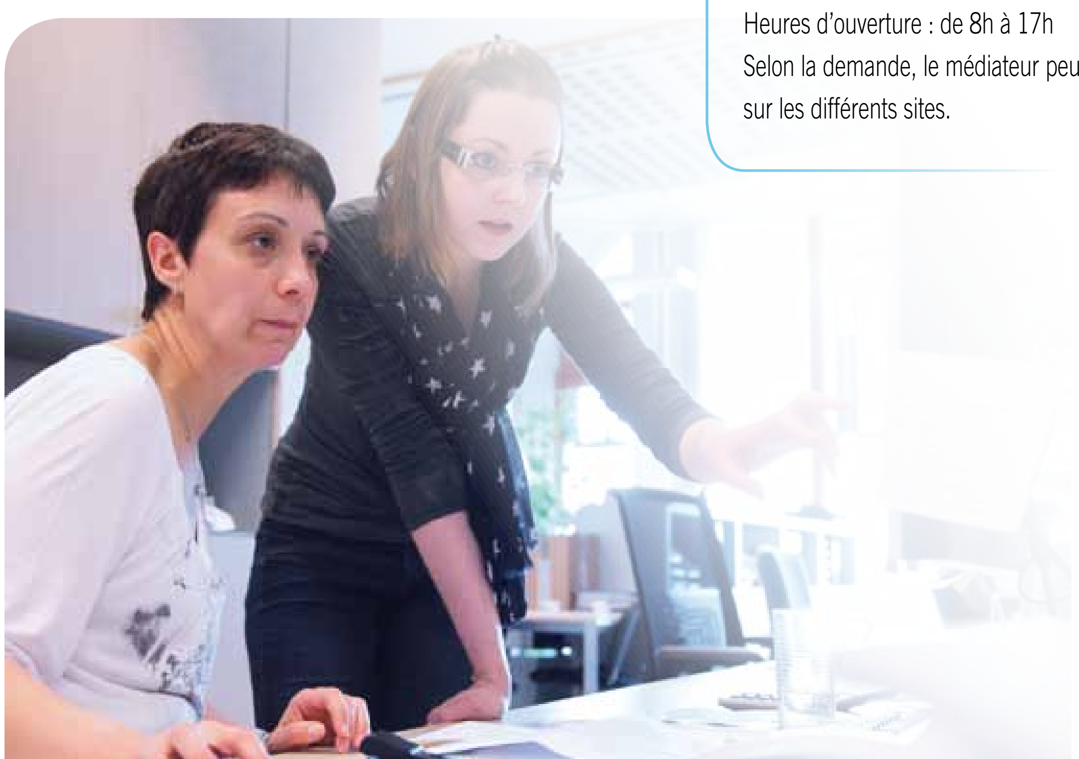
Le service de médiation

Un malaise relationnel dans mon travail, un conflit à dénouer

Tenter de résoudre, par le dialogue, les tensions vécues dans les relations professionnelles est la mission prioritaire de la médiation. A côté de son rôle dans la prévention et le dénouement des conflits, elle a également un rôle de soutien et de conseil tant pour le personnel que pour la hiérarchie.

Neutre et impartial, le médiateur saura mettre en place l'intervention qui répond le mieux aux besoins et à la situation vécue par le demandeur. Cela peut aller de la rédaction d'un courrier à du coaching, en passant par un accompagnement dans des situations vécues comme potentiellement conflictogènes (réunions tendues, entretiens interpersonnels, etc.).

Le service a en outre développé une expertise en matière de formation professionnelle, de développement personnel et de conseil en organisations. Ainsi, il propose à toute personne intéressée de participer à un module de formations intitulé Kit For, ensemble de modules élaboré à partir d'expériences concrètes vécues sur le terrain par des managers et des équipes.



Modalités pratiques

Toute personne, équipe ou service du CHU se trouvant dans une situation de désaccord ou potentiellement conflictuelle peut demander l'aide du médiateur. Il n'est pas indispensable de vivre un conflit pour faire appel à la médiation. Il est préférable que le demandeur (personne ou groupe) ait préalablement entrepris une démarche auprès des autres protagonistes concernés pour tenter une première résolution.

Toute demande, qu'elle soit individuelle ou collective, sera reçue et traitée sous le sceau de la confidentialité.

Contacts
CHU site Sart Tilman, niveau 0, tour 2

Médiateur : S. Konaté
Tel : 04 366 83 93 – Fax : 04 366 84 33
Bip 845 - *Siaka.Konate@chu.ulg.ac.be*

Heures d'ouverture : de 8h à 17h
Selon la demande, le médiateur peut se déplacer sur les différents sites.

Les syndicats

Représenter mes intérêts

Trois organisations syndicales sont représentées au comité de concertation de base du CHU de Liège et disposent d'une délégation : la CGSP, la CSC et le SLFP.

La délégation syndicale est chargée de représenter et défendre auprès de l'employeur les intérêts du personnel :

> veiller aux relations de travail au sens large ;

> négocier et conclure des accords au sein du comité de concertation de base (CCB) et du comité de négociation, ainsi que veiller à leur application. Ces accords sont introduits dans plusieurs documents : le statut du personnel, les conditions de vie professionnelles et le règlement de travail ;

> veiller à l'application de la législation sociale ;

> assurer que soient prises les mesures nécessaires afin que le personnel travaille dans de bonnes conditions d'hygiène et de sécurité et/ou faire des propositions en ce sens ;

> défendre les intérêts professionnels de tous les travailleurs et les représenter auprès de la direction, notamment en siégeant au comité de concertation de base.

D'autres missions s'adressent spécifiquement aux affiliés. Le délégué est alors disponible pour aider le travailleur qui rencontre un problème, répondre à ses questions d'ordre social, le conseiller et l'orienter dans diverses démarches. Il peut intervenir comme intermédiaire auprès de la hiérarchie pour défendre les intérêts particuliers d'un affilié ou d'un groupe d'affiliés.

Contacts
CHU site Sart Tilman, niveau 0
(entrée de la Tour 3, à côté du SPMT)

CGSP - Centrale générale des services publics

D. Jans (présidente) – V. Wenkin (vice-président)
Tel : 04 366 79 69 – *cgsp@chu.ulg.ac.be*
Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h à 16h
ou sur rendez-vous.

CSC - Confédération des syndicats chrétiens

B. Guillaume (président) – F. Cesar (vice-présidente)
Tel: 04 366 79 70 – *bernard.guillaume@chu.ulg.ac.be*

CHU site N.-D. des Bruyères
A. Dumont
Tel : 04 367 92 01
Heures d'ouverture: du lundi au vendredi de 8h à 16h
ou sur rendez-vous.

SLFP - Syndicat libre de la fonction publique

J.-L. Letargez (président) – A. Veglia – M. Trufin
Tel: 04 366 82 75 – Fax: 04 366 82 75
alain.veglia@chu.ulg.ac.be
Heures d'ouverture: du lundi au vendredi de 8h à 16h
ou sur rendez-vous.

L'amicale du personnel

Les loisirs entre collègues et l'achat de fournitures à prix avantageux

Depuis sa création en 1995, l'amicale a organisé plus de deux cents activités au bénéfice de tous les membres du personnel affiliés. Aujourd'hui, elle compte plus de 400 membres.

Ses missions sont les suivantes :

> développer les relations amicales, l'esprit d'entraide entre les membres du personnel et favoriser l'intégration des nouveaux collègues en organisant des activités collectives et récréatives au moindre coût (voyages à l'étranger, excursions d'un jour, visites d'expositions, spectacles, etc.) ;

> proposer au personnel des produits divers à des prix avantageux négociés directement auprès des grossistes (poudre à lessiver, langes, etc.) ;

> favoriser le développement du sport en apportant son soutien aux groupes sportifs constitués de membres du personnel (recherche de sponsors pour l'achat des équipements, prise en charge des frais d'assurance, location de terrains ou de salles, information du personnel lors des tournois) ;

> soutenir des artistes membres du personnel (peintres, dessinateurs, sculpteurs, photographes, etc.) par l'organisation d'expositions consacrées à leurs œuvres.

Cette énumération n'est pas limitative et les suggestions sont toujours les bienvenues.

Vous souhaitez devenir membre de l'amicale ?

Il suffit de remplir le bulletin d'inscription disponible sur intranet et de verser la somme de 8 euros sur le compte n° BE79 2400 7789 3933, en mentionnant vos coordonnées. Vous pouvez déposer toute communication (inscriptions aux activités, suggestions…) dans la boîte aux lettres disponible à l'entrée du local.

Contacts

CHU site Sart Tilman, niveau -4, bloc central (près de la laverie)

Gestionnaire logistique : N. Swysen
Tel : 04 366 88 92 – Bip 504
amicale@chu.ulg.ac.be



Ma mobilité

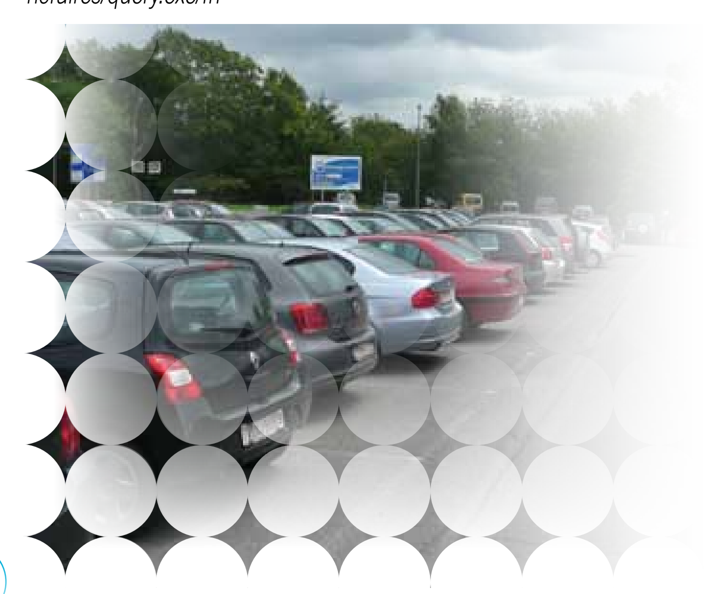
Me rendre au travail

21 000 000 km, c'est la distance parcourue chaque année par les membres du personnel du CHU pour se rendre sur leur lieu de travail. Le CHU de Liège a souhaité opter pour une approche globale de la mobilité afin de réduire au maximum les désagréments liés aux trajets et d'offrir davantage de confort de route et de parking aux membres du personnel ainsi qu'aux autres usagers de l'hôpital. Pour toute question sur cette thématique, n'hésitez pas à consulter l'espace mobilité du site intranet ou à contacter le secteur mobilité (*mobilite@chu.ulg.ac.be* - Tel : 04 366 84 64).

Vous pouvez obtenir une indemnité pour les déplacements en bus et à vélo. Renseignez-vous auprès du service administration du personnel (département GRH – Tel : 04 366 70 20).

Les trois sites hospitaliers sont accessibles en bus via plusieurs lignes. Vous trouverez les informations nécessaires sur le site intranet du CHU ou sur le site *www.infotec.be*

Il est également possible d'accéder aux sites Sart Tilman et N.-D. des Bruyères en combinant train et bus. Le CHU Ourthe-Amblève est quant à lui situé à moins de 500 mètres de la garde d'Esneux. Les horaires sont disponibles sur le site *www.belgianrail.be/jp/sncb-horaires/query.exe/fn*





Vous optez pour la voiture ?
Plusieurs solutions s'offrent à vous :

CHU site Sart Tilman

> Garez-vous malin avec le CHUttle : entre 7h et 20h30, un service gratuit de navettes de bus assure le transport des utilisateurs entre le parking du Country Hall et le CHU (5 km), avec passage toutes les dix minutes aux heures de grande affluence et toutes les vingt minutes aux heures creuses. Les horaires sont consultables sur intranet ou disponibles sur demande au secteur mobilité (04 366 84 64) et aux postes d'accueil ;

> Contre versement d'une caution, vous pouvez obtenir une carte d'accès aux parkings du personnel situés aux niveaux -1 et -4. Contactez le secrétariat du service de logistique générale et mobilité (*marjorie.gielen@chu.ulg.ac.be*, 04 366 84 64).

CHU site N.-D. des Bruyères

> Contre versement d'une caution, vous pouvez obtenir une carte d'accès au parking réservé au personnel situé sur le côté latéral du château. Contactez le secrétariat du service de logistique générale et mobilité (*marjorie.gielen@chu.ulg.ac.be*, 04 366 84 64).

CHU site Ourthe-Amblève

> Il n'y a pas de parking réservé sur ce site, qui ne présente pas de problème particulier pour se garer.

La lingerie

Mes vêtements de travail

La lingerie assure la mise à disposition et l'entretien des vêtements de travail de tous les membres du personnel concernés (infirmiers, médecins, assistants logistiques, etc.)

Il est conseillé de contacter la lingerie dès le premier jour de travail, de manière à recevoir vos vêtements au plus tôt. En cas de perte ou de détérioration, la fourniture d'un nouveau vêtement est à votre charge.

Des distributeurs de vêtements sont disponibles sur les sites du Sart Tilman et N.-D. des Bruyères 24h/24 et 7j/7. Vous y accédez grâce à une carte remise gratuitement par la lingerie. Strictement personnelle, cette carte précise le modèle de vêtement attribué ainsi que sa taille. Elle peut être reprogrammée si vos paramètres changent. En cas de perte ou de détérioration, l'obtention d'une nouvelle carte est à votre charge (8 euros).

Responsable multi-sites
C. Dossin (chef de secteur)
Tel : 04 366 84 93 - Bip 753 - *christel.Dossin@chu.ulg.ac.be*

CHU site Sart Tilman (deux distributeurs)
Tour 1, niveau 0 (face au département de gestion des ressources humaines)
F. Blondel (brigadière)
Tel : 04 366 71 22 - Bip 636 - du lundi au vendredi de 6h à 16h

CHU site N.-D. des Bruyères (un distributeur)
Couloir de liaison (entre les urgences et la gériatrie)
F. Georis – J. Zandecki
Tel : 04 367 93 42 – Bip 342 - du lundi au vendredi de 6h à 16h

CHU site Ourthe Amblève
Entrée principale niveau +1
C. Hebette
Tel : 04 380 97 27 - Bip 895 - du lundi au vendredi de 6h à 14h

Polyclinique Brull
Niveau 0
N. Pirard
Tel : 04 270 30 54 - Bip 917 - du lundi au vendredi de 6h à 11h

Le nettoyage

Des locaux propres et bien entretenus

Travailler dans des locaux propres et bien entretenus est l'un des nombreux éléments qui contribuent à la qualité de vie au travail. L'hygiène est évidemment plus cruciale encore dans les locaux de consultation ou d'hospitalisation.

Le secteur du nettoyage comprend plus de 250 personnes toutes disciplines et tous sites confondus (203 équivalents temps plein).

En général, les équipes fonctionnent en deux pauses, l'une le matin et l'une l'après-midi. Cependant, une permanence est organisée 24h sur 24, au Sart Tilman et à N.-D.des Bruyères pour assurer le nettoyage d'une chambre la nuit, faire face à une urgence au bloc opératoire ou répondre à un appel de la part des services.



Responsable multi-site

C. Dossin (chef de secteur)
N. Deprez (contremaître)
Tel : 04 366 84 93 – Bip 753 - *christel.Dossin@chu.ulg.ac.be*

CHU site Sart Tilman

Bloc central, niveau -4
M. Dorléac, S. Paquay, I. Tricot, P. Vandermeulen (brigadières)
Tel : 04 366 84 94 – Bip 753 - *entretienST@chu.ulg.ac.be*
Du lundi au vendredi de 6h à 19h, les week-ends et jours fériés de 7h à 15h

CHU site N.-D. des Bruyères

Château, niveau 0
L. Seneca, D. Laskawiec (brigadières)
Tel : 04 367 96 92 – Bip 478 - *entretienNDB@chu.ulg.ac.be*
Du lundi au vendredi de 6h à 16h, les week-ends et jours fériés de 8h à 16h

CHU site Ourthe Amblève

Bâtiment à rue, +3 C. Hebette (brigadière)
Tel : 04 380 97 27 - Bip: 895 - *entretienOA@chu.ulg.ac.be*
Du lundi au vendredi de 6h à 14h

Polyclinique Brull

Niveau 0
N. Pirard (chef d'équipe)
Tel : 04 270 30 54 - Bip: 917 - *entretienBR@chu.ulg.ac.be*
Du lundi au vendredi de 6h à 11h

En outre, le service nettoyage assure des permanences sur deux sites :

CHU site Sart Tilman

Bip 753
24h/24, 7j/7

CHU site N.-D. des Bruyères

Contact via les coordinateurs de nuit
Chaque jour de 22h à 6h

Les restaurants, réfectoires et cafétérias

Un petit creux ?

Sur présentation de la carte Self&Go, tous les membres du personnel bénéficient d'un tarif préférentiel au restaurant self-service « Le Val en Sart » ainsi qu'à ceux des sites N.-D. des Bruyères et Ourthe-Amblève. Nous vous invitons à consulter l'intranet pour découvrir les menus des trois sites hospitaliers.

CHU site Sart Tilman

Restaurant self service « Le Val en Sart »
Verrière niveau 0
Ouverture du lundi au vendredi de 11h30 à 14h00
Chaque jour, le restaurant propose trois menus, un grill et des salades qu'il est possible de réserver avant 10h via le formulaire disponible sur intranet (à transmettre par fax au 04 246 03 50 ou à déposer dans la boîte aux lettres du restaurant).

Restaurant à la carte « La fleur de thym »
Accès via le restaurant « Le Val en Sart »
Ouvert du lundi au vendredi de 12h00 à 13h30
Réservations : 04 366 71 70 ou 04 366 73 93

Vous trouverez d'autres possibilités dans la galerie commerciale (sandwicherie, cafétéria, etc.).

CHU site N.-D. des Bruyères

Restaurant self service - Niveau - 1
Ouverture chaque jour 7h30 à 18h30

CHU site Ourthe-Amblève

Restaurant self service - Niveau + 1
Ouverture du lundi au vendredi de 11h30 à 14h

Polyclinique Brull

Cafétéria - Niveau 0
Ouverture du lundi au jeudi de 8h à 16h et le vendredi de 8h à 15h



Les petits plus

Garde des enfants, activités sportives, assurances et mutualités

La crèche du Val en Sart

Sur inscription préalable et respectant la réglementation de l'ONE, la crèche universitaire propose d'accueillir vos enfants de 6h à 19h.
Responsable : C. Paluskiewicz
Rue de la charrette 110, 4000 Liège
Tel : 04 388 22 08

Sports : le RCAE

Cette structure universitaire qui propose 66 sports différents offre au personnel du CHU des réductions sur le montant des cotisations.
Contact : RCAE Service des sports, B14 - Université de Liège au Sart Tilman - 4000 Liège - Tel: 04 366 39 34 - Fax : 04 366 39 35
Informations : http://www.rcae.ulg.ac.be/

Les mutualités

La Mutualité chrétienne et Solidaris assurent des permanences pour les membres du personnel. Les consultations se tiennent à la salle 10 (niveau 0, service de l'administrateur délégué) le mardi de 11h30 à 14h30 pour les affiliés de la Mutualité chrétienne, et le vendredi de 13h à 15h pour les affiliés de Solidaris.
Des boîtes aux lettres sont en outre disponibles au Niveau 0, Tour 2, à droite de l'hôpital de jour.

Les assurances Ethias

Les affiliés membres du personnel peuvent bénéficier de certaines primes.
Contact : V. Pastuszenko - Tel : 0479 20 92 73

Exonération du ticket modérateur pour les prestations réalisées dans l'institution

Tout membre du personnel bénéficie de l'exonération du ticket modérateur sur les consultations et sur les actes techniques, hors médicaments éventuels et hors biologie clinique et ce, tous sites confondus. Votre conjoint, la personne avec laquelle vous vivez maritalement et les enfants qui sont à votre charge bénéficient de l'exonération du ticket modérateur sur les consultations. Il ne peut y avoir d'exonération en hospitalisation.

Assurance groupe en cas d'hospitalisation au CHU

Le personnel en activité de service et qui compte un an d'ancienneté sans interruption est automatiquement et gratuitement affilié à l'assurance groupe hospitalisation souscrite par l'institution. L'affiliation du conjoint, de la personne avec qui l'agent vit maritalement et/ou des enfants (ainsi que des personnes fiscalement à charge de l'agent) est possible à prix préférentiels.

Octroi de chèques-repas

Un chèque-repas d'une valeur nette de 1,41€ (2,50€ bruts) est octroyé par jour de présence au travail.

Mes outils de travail
et de communication

Le service communication

Organiser un événement, diffuser une actualité, communiquer vers les médias

Veiller à la cohérence de la communication institutionnelle interne et externe et mettre en place les outils de communication adéquats sont deux missions prioritaires du service communication.

Si elle n'a pas besoin d'être intentionnelle pour exister, la communication doit être structurée pour être efficace ; c'est pourquoi le service communication est à votre disposition dans la conception et dans la mise en œuvre des actions de communication interne ou externe.

A cette fin, le service veille à développer une communication structurée, fiable et sécurisée, cohérente, transversale et accessible à tous. Il y parvient en recourant à quatre types d'outils :

> Evénementiel : organisation de manifestations, inaugurations, visites d'écoles, campagne de sensibilisation, etc. ;

> Publications : Notre CHUchotis, CHUchotis, Magazine de l'oncologie, brochures et plaquettes de présentation, rapports d'activités, etc.

> Outils numériques : intranet, internet, réseaux sociaux, etc.

> Relations presse : communiqués et conférences de presse, revue de presse, etc.

Quand solliciter le service communication ?

> vous souhaitez organiser un événement, une manifestation dans l'enceinte de hôpital ou à l'extérieur ;

> vous souhaitez annoncer et/ou organiser une campagne, un congrès, diffuser une actualité, faire connaître un événement via nos outils (intranet, internet, communiqués de presse, publications, etc.) ;

> vous êtes contacté par les médias ou souhaitez entreprendre un contact avec un journaliste ;

> vous souhaitez faire réaliser une photo institutionnelle ;

> vous souhaitez réaliser une brochure de présentation de votre service, un flyer, des cartons d'invitation ou un logo ;

> etc.

Contacts

Service communication
Niveau 0, près du restaurant « Le Val en Sart »
Tel : 04 366 74 50 – Fax 04 366 74 49
service.communication@chu.ulg.ac.be



Les outils de travail

Recevoir et transmettre des informations

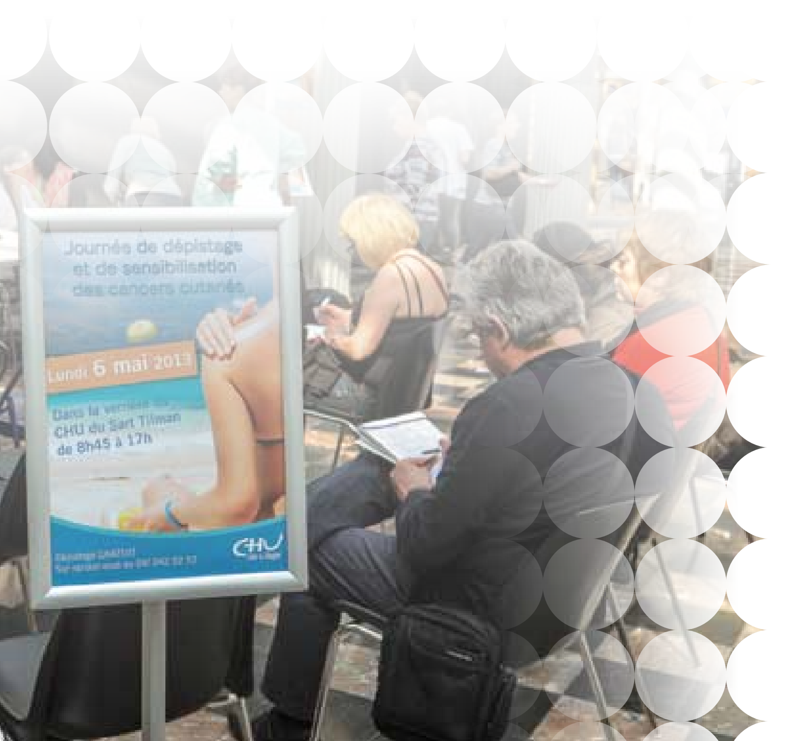
COURRIER INTERNE

Le CHU dispose d'un système interne de distribution du courrier, les différents sites étant desservis par des navettes de liaison. Le courrier interne circule dans des enveloppes spécifiques (disponibles sur commande au magasin). Le dépôt et le retrait se réalisent à la cellule du courrier de chaque site :

CHU site Sart Tilman
Contact : J.-M. Kortschinski
Place du Carrefour, niveau 0
Tel : 04 366 70 71

CHU site N.-D. des Bruyères
Contact : S. Burette
Tel : 04 367 95 16
Stephanie.Burette@chu.ulg.ac.be

CHU site Ourthe-Amblève
Contact : C. Golinval
Tel : 04 380 91 74
Celine.Golinval@chu.ulg.ac.be



TELEPHONE INTERNE

Tous les postes téléphoniques des différents sites du CHU de Liège sont joignables via les quatre derniers chiffres de leur numéro. Pour tous les appels entre le CHU et l'Université de Liège, les quatre derniers chiffres doivent être précédés du six (notamment vers la tour de pathologie).

INTRANET ET ADRESSES E-MAIL

Le site intranet de l'hôpital constitue une plateforme incontournable pour rester informé des actualités, des projets et des événements à venir. Son accès est sécurisé. Sur demande, le département de gestion des ressources humaines vous fournira les codes vous permettant d'accéder à intranet.

Par ailleurs, certains membres du personnel peuvent obtenir une adresse e-mail de type *prénom.nom@chu.ulg.ac.be*. Sollicitez le secrétariat de votre service afin d'introduire une demande auprès du département des ressources humaines.

Contact : E. Simonis – A. Bravata
Tel: 04 366 70 22 – 04 366 85 16 – Fax : 04 366 70 38
secretariat.personnel@chu.ulg.ac.be

UN PROBLEME TECHNIQUE AVEC VOTRE ORDINATEUR INSTITUTIONNEL

Architecture Technique et Informatique (ATI)
CHU site Sart Tilman, bloc central, niveau -2
Tel : 04 366 85 45
helpchu@segi.ulg.ac.be



Fiches pratiques

Fiche pratique 1

Que faire en cas de malaise ?



Si vous êtes victime d'un malaise ou témoin du malaise d'un tiers, il est recommandé de se rendre immédiatement au service des urgences (sites du Sart Tilman et N.-D. des Bruyères).

A défaut, demandez l'aide de l'équipe interne d'intervention urgente :

> CHU site Sart Tilman
04 366 79 00

> CHU site N.-D. des Bruyères
04 366 76 04

> CHU site Ourthe-Amblève
04 366 91 80 – 04 366 91 81

> Polyclinique Brull
04 366 30 78

Fiche pratique 2

Que faire en cas d'incendie ?

Dans tous les locaux, couloirs et espaces techniques sont installés des détecteurs automatiques d'incendie qui réagissent au moindre incident ou début d'incendie. L'équipe de première intervention et de secours est automatiquement prévenue via une centrale d'alerte. Cette équipe intervient dans les délais les plus brefs.
Des extincteurs et des dévidoirs se trouvent dans les couloirs.
Les issues de secours sont indiquées par le pictogramme ci-contre.



Consignes générales

> si vous constatez un incendie ou un début d'incendie dans votre local ou ailleurs, il ne faut en aucun cas tenter une opération d'évacuation des patients. Ceux-ci doivent rester dans leur chambre avec la porte fermée ; les portes des chambres constituent en effet une protection efficace contre les effets du feu et de la fumée. Si une évacuation s'avèrait nécessaire, elle serait décidée et effectuée avec les pompiers ;

> dans les locaux d'hospitalisation, des consignes adaptées sont affichées dans chaque chambre et dans chaque local de réunion ;

> ne jamais utiliser les ascenseurs.

CHU site Sart Tilman

> appelez les pompiers en formant le 112 (sans préfixe) et donnez-leur les indications mentionnées sur la fiche plastifiée attachée à votre téléphone. Si cette fiche est absente, spécifiez précisément votre localisation dans le bâtiment ;

> fermez les portes des balcons, ainsi que les portes (coupe-feu) pour éviter les courants d'air qui attisent les flammes ;

CHU site Ourthe-Amblève

> appelez les pompiers en formant le 112 (sans préfixe) et donnez-leur les indications mentionnées sur la fiche plastifiée attachée à votre téléphone ;

> fermez les portes (coupe-feu) et les fenêtres pour éviter les courants d'air qui attisent les flammes ;

Polyclinique Brull

> appelez les pompiers en formant le 112 (sans préfixe) et spécifiez-leur précisément votre localisation dans le bâtiment ;

> si les sirènes donnent l'alarme, évacuez en empruntant les escaliers de secours.

Mode d'emploi des extincteurs et dévidoirs

> extincteurs : L'usage de ce matériel est prioritairement réservé aux travailleurs ayant reçu une formation.

> dévidoirs : L'usage de ce matériel est exclusivement réservé aux travailleurs ayant reçu une formation.

Si vous n'avez pas suivi de formation spécifique, ne tentez pas d'acte héroïque au péril de votre vie.

Fiche pratique 3

Que faire en cas d'agression ?

Si vous êtes confronté à une agression, gardez votre calme :

> évitez toute parole ou geste qui pourrait aggraver la situation ;

> dans la mesure du possible, éloignez-vous ;

> appelez immédiatement le vigile par bip, par téléphone, ou encore en brisant la vitre d'un bouton d'alarme incendie (boîtier rouge).

Vigiles

> CHU site Sart Tilman
Tel : 04 366 71 04 - Bip 227

> CHU Ourthe-Amblève
Tel : 04 366 97 20 - Bip 915

> CHU site N.-D. des Bruyères
Tel : 04 366 93 84 - Bip 489

> Polyclinique Brull
Tel : 04 366 30 89

Le cas échéant, remplissez une déclaration d'accident et faites établir un certificat médical par le médecin de votre choix (lire plus loin la rubrique « accident du travail »).

Ultérieurement, un conseiller en prévention prendra contact avec vous pour analyser les circonstances de l'agression en vue d'éviter leur reproduction et vous apportera, si nécessaire, un soutien personnalisé.

Si vous le souhaitez, vous pouvez également contacter directement la psychologue conseillère en prévention
M. Monville
Tel : 04 366 72 64 - Bip 924

Fiche pratique 4

Que faire en cas de vol ?

Si vous constatez un vol, contactez le service de gardiennage qui enregistrera votre déclaration par écrit. Ces déclarations sont utilisées pour la mise au point de la prévention interne.

Si le vol concerne vos biens personnels, portez plainte à la police et, le cas échéant, prévenez l'organisme auprès duquel vous avez assuré ce bien.

Si le matériel volé appartient au CHU de Liège, la plainte à la police est déposée conjointement par votre service et par le service interne de gardiennage. Si le bien est assuré, contactez le département de gestion des ressources humaines pour faire intervenir l'assurance.

Service interne de gardiennage

> CHU site Sart Tilman (service assuré 24h/24)
Niveau 0, pavillon devant le restaurant « Le Val en Sart »
Tel : 04 366 71 04 - Bip 227
Secrétariat : tél. 04 366 84 64, fax 04 366 80 80,
mail : *Logistiquegenerale@chu.ulg.ac.be*
(au -4, suivre le fléchage -46)

> CHU site Ourthe-Amblève
Tel : 04 366 97 20 - Bip 915

> CHU site N.-D. des Bruyères
Tel : 04 366 93 84 - Bip 489

> Polyclinique Brull
Tel : 04 366 30 89

Responsables des vigiles

J. Coulée (responsable)
Tel : 04 366 88 00 – Bip 384 - *jean.coulee@chu.ulg.ac.be*

A.-C. Geurts (chef de service)
Tel : 04 366 88 53 - Bip 923 - *anne-catherine.geurts@chu.ulg.ac.be*

Fiche pratique 5

Que faire en cas d'accident du travail ?

Tout accident du travail ou sur le chemin du travail, même minime et sans conséquence apparente immédiate, doit être mentionné dans les plus brefs délais au service interne de prévention et protection du travail.

Marche à suivre

> faire établir un certificat médical par le médecin de votre choix ;

> faire remplir un formulaire de déclaration d'accident du travail. Ce document est à retirer :

- soit auprès de votre chef de service
- soit au département de gestion des ressources humaines Tel : 04 366 70 27
- soit au SIPPT – Tel : 04 366 79 72
- soit encore au service des urgences, si vous êtes sur place.

> envoyer ce formulaire le jour même au SIPPT, qui en assure la transmission au département de gestion des ressources humaines.

Le département de gestion des ressources humaines continue à vous verser votre rémunération durant votre incapacité de travail. Les frais liés à l'accident (honoraires, hospitalisations, médicaments, etc.) sont acquittés directement par l'assurance, sur base des factures et attestations de soins déposées au département. Vous ne devez donc pas les payer préalablement. En cas de non-reconnaissance du caractère professionnel de votre accident, vous êtes averti par courrier individuel.



Fiche pratique 6

Faire face à un événement accidentel

Le plan interne d'urgence (PIU) et le plan de mise en alerte des services hospitaliers (MASH) sont deux composantes indispensables pour assurer une réaction appropriée à tout événement accidentel au niveau du CHU de Liège.

Le plan interne d'urgence

Il s'agit d'un plan obligatoire pour toute entreprise ainsi que pour les hôpitaux. Il regroupe un ensemble de procédures en cas d'accident au sein de l'institution (incendie, fumées, explosion, prise d'otage, panne de courant, etc.). Il comprend entre autres les plans d'évacuation.
Les procédures médicales sont reprises dans le plan MASH.



Le plan de mise en alerte des services hospitaliers (MASH)

Lors d'une situation exceptionnelle avec un nombre important de victimes (accident de la route, ferroviaire ou industriel, attentat, etc.), un plan d'intervention médical est déclenché par le service 112. Ce plan coordonne l'évacuation des victimes vers plusieurs hôpitaux afin, si possible, de n'en surcharger aucun.

Il se peut également qu'un hôpital soit confronté à un afflux de victimes d'un accident survenant dans l'hôpital lui-même (incendie, explosion, etc.). Il est donc primordial que chaque hôpital prévoie un plan d'organisation pour faire face à cette éventuelle surcharge.

Ces situations sont gérées dans le cadre du plan MASH.

Il importe que chaque agent ait connaissance du plan MASH, ou a minima, de la fiche d'instructions propre à son service. Nous vous invitons donc à consulter ces informations sur intranet.



Mes contacts utiles

Numéro général multisite à destination des patients
04 242 52 00

Rendez-vous
04 242 52 52

Direction générale
04 366 70 00
Julien Compère, *administrateur délégué*

Direction médicale
04 366 70 09
Pierre Gillet, *directeur médical*

Département des soins infirmiers
04 366 70 10
Eric Maclot, *directeur*

Coordination Polyclinique Brull
04 366 70 56
Ginette Trolin

Coordination CHU site N.-D. des Bruyères
04 367 96 07
Bernard Bassleer, *directeur médical adjoint*

Coordination CHU site Ourthe-Amblève
04 380 91 05 - 04 366 84 34
Monique Blaise

Coordination CHU site de Chaudfontaine
04 366 70 01
Manuel Merodio



Vigiles
CHU site Sart Tilman
04 366 71 04
Bip 227

CHU site N.-D. des Bruyères
04 367 93 84
Bip 489

CHU site Ourthe-Amblève
04 380 97 20
Bip 915

Polyclinique Brull
04 270 30 89

Helpdesk informatique
04 366 85 45

Le centre hospitalier universitaire de Liège
Numéro d'appel multisite : 04 242 52 00



Site du Sart Tilman (siège administratif)
Domaine universitaire du Sart Tilman,
Avenue de l'Hôpital 13, bâtiment B35
4000 Liège



Site N.-D. des Bruyères
Rue de Gaillarmont, 600
4032 Chênée



Polyclinique Sauvenière
Boulevard de la Sauvenière, 117
4000 Liège



Site Ourthe-Amblève
Rue Grandfosse, 31
4130 Esneux



Polyclinique d'Aywaille
Rue Henri Orban, 5
4920 Aywaille



Polyclinique Brull
Quai Godefroid Kurth, 45
4020 Liège

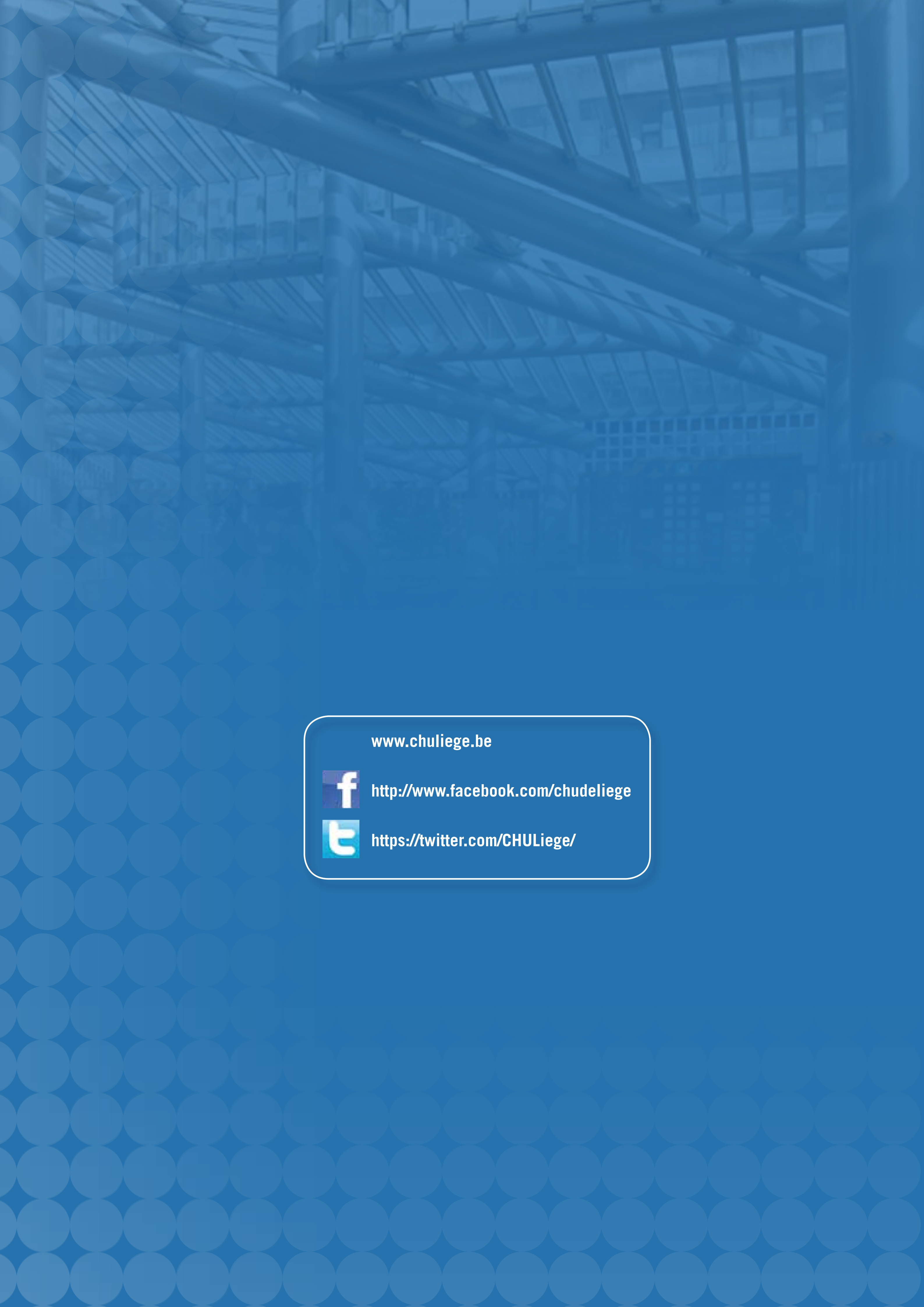


Site de Chaudfontaine
Rue Hauster, 9
4050 Chaudfontaine

Editeur responsable *Julien Compère,*
Administrateur délégué du CHU de Liège,
domaine universitaire du Sart Tilman,
bâtiment B 35, 4000 Liège.

Réalisation *Service Communication du CHU de Liège,*
avec l'appui de E. Schmitz (graphisme).

Crédits photographiques *J.M. Clajot, M. Houet (Tilt-ULg),*
et M. Mathys (CHU de Liège).



www.chuliege.be
http://www.facebook.com/chudeliege
https://twitter.com/CHULiege/